



Qui a le droit aux activités du comité d'entreprise?

Par **VALOU**, le **09/04/2009** à **18:37**

Bonjour,

J'ai du par obligation mettre fin à mon CDI pour causes professionnelles. J'ai donc signé une rupture conventionnelle donc l'homologation est à effet depuis le 18 mars 2009. J'ai pris connaissance il y a deux semaines que le comité d'entreprise remettra aux salariés à la fin du mois d'avril 2009 des tickets cadeaux d'une valeur de 120 € (comme tous les années).
Ma question est : ai-je droit à ces tickets en tant que "récent" ancien salarié?

Merci de votre aide